135 Juin 2013
4,60 €

LE MAGAZINE DE LA FÉDÉRATION **UNSA ÉDUCATION**

l'Enseignement Public

Agir pour obtenir du concret !

Combatif et exigeant
le réformisme, c'est gagnant

La **fédération UNSA**
des **métiers** de l'**Éducation**
de la **Recherche** et de la **Culture**

UNSA éducation
Plus forts ensemble !

www.unsa-education.org

CPPAP N° 0713 S 06569

mgen.fr

A la MGEN, nous protégeons chaque jour 3,5 millions de personnes. Pour nous, la solidarité est essentielle. Ainsi, quand les dépenses de santé des uns sont peu élevées, tous ceux qui en ont le plus besoin peuvent bénéficier d'une meilleure prise en charge. C'est cela, être la référence solidaire !

Photos : © Jean-Pierre Sallé - 15425

"L'essentiel pour nous ? Etre bien protégés tout en concourant à la santé des autres. Bien plus qu'une mutuelle la référence solidaire !"

MGEN

MUTUELLE SANTÉ • PRÉVOYANCE • AUTONOMIE • RETRAITE

*MGEN, Mutuelle Générale de l'Education nationale, n°775 685 399, MGEN Vie, n°441 922 002, MGEN Filia, n°440 363 588, mutuelles soumises aux dispositions du livre II du code de la Mutualité - MGEN Action sanitaire et sociale, n°441 921 913, MGEN Centres de santé, n°477 901 714, mutuelles soumises aux dispositions du livre III du code de la Mutualité.

LAURENT **ESCURE**

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
DE L'UNSA ÉDUCATION

Responsabilités et efficacité

Une crise profonde, des marges de manoeuvres budgétaires très faibles et le national-populisme qui continue sa progression. Ce cocktail, prêt à détonner, nous oblige tous. Cette situation bien réelle ne disparaîtra, ni à coups de pensées magiques ni à coups de slogans aussi simplistes qu'inefficaces. Notre première responsabilité est donc de nous détourner des expressions corporatistes étriquées pour défendre l'intérêt général et être utile pour ceux que l'on représente. Quand les temps sont durs, l'efficacité de l'action syndicale devient, plus que jamais, une question centrale. Le protocole sur les mesures catégorielles à l'Éducation nationale est, de ce point de vue, exemplaire.

Exemplaire d'abord car il reprend nos exigences : celle concernant les plus faibles rémunérations - et en premier lieu les catégories C -, celle pour l'équité entre enseignants, et celle qui doit offrir des perspectives de carrières pour tous les personnels.

Exemplaire ensuite sur la méthode : que les fédérations représentatives donnent, en toute transparence, leurs priorités pour répartir une enveloppe catégorielle, c'est nouveau, c'est positif et c'est sain. Cela n'empêche nullement d'exiger que les marges de manoeuvres augmentent, mais il est franchement plus confortable de négocier du « plus », aussi mince soit-il, que de négocier, comme nombre de nos camarades du privé, des plans sociaux. Toutes les organisations n'ont pas participé à cet exercice de responsabilité et de justice, nous oui. Pour obtenir des avancées mais aussi parce que cela va à l'encontre des traditions que nous combattons. Celles qui encouragent les tractations de couloirs plus ou moins discrètes et qui, en bout de course, laissent la main au seul ministère.

Exemplaire enfin car, de l'Enseignement supérieur à Jeunesse et Sports en passant par l'Agriculture et la Culture, cette méthode doit inspirer tous les ministères où nous sommes présents.

À l'UNSA Éducation, nous prenons nos responsabilités et nous visons l'efficacité. Combatifs, exigeants et loin des incantations, notre objectif est simple : Agir pour obtenir du concret !

édito

sommaire

JUIN 2013

sommaire

Les faits marquants de ce numéro

135

6-7 • L'actu en bref

10 • « Mon métier, mon avis ! »

12-13 • Première année : premier bilan

14 • Loi Fioraso

17 • Agenda social « Fonction publique »

18 • Vos droits

20 • Le dialogue social redémarre enfin !

23 • Crise européenne et perspective de genre

26 • Le modèle danois vaincu par lockout !

29 • Interview d'Ibrahim Maalouf

En route pour les Trophées APAJH 2013 !

Les trophées APAJH récompensent des initiatives d'origine publique ou privée. Les réalisations qui seront primées doivent permettre l'accès et la participation à la vie sociale, culturelle et professionnelle des personnes en situation de handicap.

N'hésitez pas à proposer votre candidature jusqu'au 31 août 2013 : **www.apajh.org**

Combien d'enfants ne partiront pas cet été ?

Alors qu'en France près de 3 millions d'enfants ne partent jamais en vacances, La Jeunesse au Plein Air tire la sonnette d'alarme et lance la dernière vague de mobilisation autour de sa campagne « *Solidaires pour le droit aux vacances* », qui vise à collecter des fonds pour permettre à des enfants défavorisés de partir en colonie de vacances.

http://solidaritevacances.jpa.asso.fr

Le kit plio de Handicap International

C'est l'incontournable de la rentrée scolaire 2013 ! **Pour chaque Kit Plio vendu au prix de 5 €, 1 € est reversé à Handicap International**, permettant ainsi de financer ses projets sur le terrain. Avec un bénéfice de plus de 600 000 € en 2012, la vente de ce produit est essentielle pour pérenniser et développer les activités de l'association.

Directeur de la publication
Fabrice Coquelin

Rédactrice en Chef
Delphine Lebahan

Photos [hors Crédits ©]
Pascal Lebrun • 06 07 14 31 79
lebrunpascal@wanadoo.fr

UNSA ÉDUCATION
87bis, AVENUE GEORGES GOSNAT
94853 IVRY-SUR-SEINE CÉDEX
TEL. : 01 56 20 29 50
FAX : 01 56 20 29 89
www.unsa-education.org
national@unsa-education.org

Conception • Réalisation
Yellowstone-design.fr

Publicité
Anat Régie
01 43 12 38 15

Impression
I.P.S

Le prix du numéro est compris dans la cotisation syndicale. Pour les personnes extérieures au secteur de syndicalisation, le prix du numéro est de 4,60 €, l'abonnement annuel de 18,40 €.

C.P.P.A.P.
0713 S 06569

Dépôt légal
juin 2013

L'UNSA Éducation
membre actif de la campagne

pasdeducationpasdavenir.org

ORGANISÉE PAR la ligue de l'enseignement & Solidarité Laïque

AVEC LE SOUTIEN DE ET DE L'

EN PARTENARIAT AVEC MILAN

à la une

« Protocole sur les mesures catégorielles » pour l'Éducation nationale

L'UNSA Éducation a signé ce protocole pour engranger et rendre concrètes des avancées qu'elle avait proposées et pour lesquelles elle fait campagne depuis plus d'un an : priorité pour ceux ayant les plus faibles rémunérations, perspectives de carrière pour tous les personnels, création d'une indemnité pour les enseignants du premier degré et amélioration des ratios d'accès à la hors-classe des PE et CPE.

Pour prendre connaissance du protocole :
www.unsa-education.org

Une journée pour la réussite éducative ?

JOURNÉE NATIONALE DE LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE
15 mai 2013

Le 15 mai, à l'initiative des ministres Pau-Langevin et Lamy, a eu lieu une journée consacrée à la réussite éducative. L'objectif de cette rencontre était triple : l'impulsion d'une dynamique nationale à travers l'affirmation de valeurs communes, la mise en œuvre d'un partenariat renforcé entre tous les acteurs de la réussite éducative et la mise en valeur des actions existantes.

Étonnant qu'une telle journée, qui se voulait balayer de nombreux thèmes évoqués lors de la concertation pour la Refondation et dont certains font l'objet de groupes de travail avec la DGESCO, se soit faite de manière aussi confidentielle et en ne donnant qu'une place très limitée aux organisations syndicales représentant des personnels ! La réussite éducative pourrait-elle se faire sans les personnels ?

À l'UNSA Éducation,
nous ne le croyons pas !

Le CNEPJ : ou chant du

Chaque gouvernement se souvient - au moins une fois dans son mandat - qu'il existe un Conseil national de l'Éducation populaire et de la Jeunesse, réunissant l'ensemble des acteurs de ce champ. C'est le cas de Valérie Fourneyron, qui, à l'issue d'un an de ministère, a décidé de réunir cette instance, pour la première fois, le 18 mai.

Réunion d'autant plus symbolique d'ailleurs, que l'idée de supprimer le CNEPJ, au profit d'une instance inter-ministérielle consacrée exclusivement aux questions de jeunesse, a largement été évoquée par l'entourage de la Ministre, ce à quoi nous nous opposons vivement mais qui pourrait bien être toujours d'actualité !

Un « plan-plan » pour l'Éducation artistique et culturelle

Ce devait être un axe fort de la Refondation, finalement le plan d'Éducation artistique et culturelle est surtout une déclaration de bonnes intentions sans réels moyens. Certes, le fond est bon : permettre à chaque élève une découverte de l'art et de la culture, au travers d'un parcours qui se déroulera tout au long de leur scolarité et viendra en complément des enseignements d'arts plastiques et de musique. La réalisation reste plus floue. Si, dans les grandes villes, les ressources sont présentes et facilement accessibles, il risque d'en être bien différemment dans les zones de campagnes, de montagnes… Or le projet, qui manque d'ambition, n'apporte pas de véritables réponses et renvoie à l'investissement des collectivités territoriales et au bon vouloir des équipes éducatives.

Dommage, on aurait pu espérer que la ministre de la Culture ait l'art de faire bien mieux !

phénix cygne ?

La morale ? Laïque, forcément laïque !

« La morale enseignée à l'École ne peut être qu'une morale laïque en ce qu'elle est non confessionnelle et une morale civique en ce qu'elle est en lien étroit avec les principes et les valeurs de la citoyenneté républicaine et démocratique » ainsi débute le résumé du rapport « Pour un enseignement laïque de la morale ». Cet enseignement - qui pour les rapporteurs n'est pas une nouvelle discipline - vise à renouer l'individu (la personne) et le commun (les citoyens) au travers d'un socle de valeurs communes.

Le Ministre devrait annoncer, fin juin, les orientations qu'il retient pour ce futur enseignement laïque de la morale.

Les trois écueils à éviter pour l'UNSA-Éducation :
http://www.dailymotion.com/video/xz7jrx_laurent-escure-morale-a-l-ecole-les-trois-ecueils-a-eviter_news#.UayICZyEmdw

repères

Le SNADEM-UNSA a élu un nouveau Secrétaire général : Olivier Hoch succède à Bernard Suisse depuis le 11 avril dernier. Le SNADEM-UNSA est le syndicat de l'UNSA Éducation représentatif des professeurs de la Ville de Paris.
www.snadem.com

Le SE-UNSA a tenu son congrès, à Marseille, du 3 au 5 avril. 700 participants, 3 jours de débats, un projet syndical adopté par plus de 88% des voix : ce congrès constitue un moment fort de la vie du SE-UNSA et des militants. Christian Chevalier a été réélu Secrétaire général à la tête d'une équipe, en partie, renouvelée.
www.se-unsa.org

Le SNPSyEN-UNSA Éducation a décidé de rejoindre le SE-UNSA qui accueillera donc, dès la rentrée, les psychologues et conseillers d'orientation psychologues de l'Éducation nationale. Marie Henriette Cailluyer, Secrétaire générale du SNPSyEN, s'exprimant devant le congrès du SE-UNSA, a dit sa conviction de voir le SE-UNSA porter haut la promotion et la défense de ces personnels.

Le STIP AEP de Polynésie rejoint l'UNSA Éducation.

Le Bureau national de l'UNSA Éducation du 29 mai 2013 a validé, à l'unanimité, l'affiliation du STIP AEP représenté par sa Secrétaire générale Diana Yeng Kow.

Ce syndicat regroupe majoritairement les personnels de l'Éducation territoriale de Polynésie française dont, en particulier, les instituteurs et professeurs des écoles de Polynésie française, corps spécifique, qu'il représente avec 100% des voix à la CAP spécifique (1271 suffrages sur 1271 exprimés).

D'ores et déjà, le STIP AEP participe à la vie nationale de la Fédération et à la vie locale de l'UNSA Éducation de Polynésie française dont il constitue un élément majeur. Avec les sections locales des autres syndicats de la Fédération, il contribuera à développer encore notre syndicalisme réformiste et combatif dans l'ensemble du territoire de cette collectivité d'outre-mer.

© Luc Bentz

> SUCCÈS ÉLECTORAUX DE L'UNSA ÉDUCATION

Ministère de la Culture : le SNSC UNSA se renforce.

Pour la première fois, le SNSC UNSA entre au Conseil d'Administration du Centre Georges Pompidou en obtenant 17,90% des suffrages et un siège sur 3 (1 FO et 1 CFDT).

Nouvelle élection pour la Manufacture de Sèvres - Cité de la Céramique et Limoges : dans le cadre du renouvellement du CT commun à la suite d'une réorganisation, le SNCS UNSA obtient 39,86% des voix et 2 sièges sur 6 progressant ainsi d'1 siège.

Secteur privé : SNPCE UNSA gagnant.

Le SNPCE renforce son implantation au service des salariés de « La Vie Active ». Lors des élections aux CHSCT des différentes structures de cette association dans le Nord-Pas de Calais et l'Île-de-France, il a obtenu de 94,64% à 75,36% des suffrages.

Il s'implante, suite à une restructuration, dans l'association « Le Prado » en Aquitaine.

zoom

Frédéric Marchand élu secrétaire national de l'UNSA Éducation

Comme Laurent Escure l'avait annoncé, lors de l'élection de l'équipe fédérale qu'il conduisait, il a présenté au Bureau national du 29 mai 2013, la candidature de Frédéric Marchand. Celui-ci anime le secteur Stratégie-Développement et Questions sociales qui concrétise la volonté de la Fédération de renforcer son action de mutualisation et de développement, au service de ses syndicats et de son projet fédéral.

© Luc Bentz

FRÉDÉRIC **MARCHAND**
STRATÉGIE-DÉVELOPPEMENT ET QUESTIONS SOCIALES
frederic.marchand@unsa-education.org

La section régionale UNSA Éducation de la Région Centre

L'**UNSA Éducation** en Région Centre est à l'image de notre Fédération : active avec ses syndicats dans les instances locales mais aussi sur le terrain. Les six départements qui la composent sont autant de relais de la vie fédérale. Nos 3 sièges en CTA nous permettent, avec nos syndicats de l'Éducation nationale, de faire entendre notre vision réformatrice de l'Éducation. Lucides sur la situation critique de l'Éducation, nous sommes force de proposition : les dernières élections professionnelles ont reconnu ces qualités et encouragé à continuer à ne pas avoir peur de dire « oui » quand il le faut. La formation professionnelle dans une région touchée par la crise, la gestion d'espaces ruraux fragiles et de zones urbaines difficiles sont les curseurs de l'action syndicale : allier intérêt des élèves et des personnels est un défi que nous relevons. L'Enseignement supérieur, avec son bipole universitaire d'Orléans et de Tours, est un champ de développement pour les syndicats du supérieur. Bref, de vastes chantiers se préparent mais les forces militantes sont prêtes !

En région Centre, les attentes sont fortes et l'**UNSA Éducation** sera toujours présente pour les défendre en toute indépendance.

© MA

MICHAËL **ARRAULT**
SECRÉTAIRE RÉGIONAL DE L'UNSA ÉDUCATION

ALAIN **BERNAT**
alain.bernat@unsa-education.org

L'UNSA Éducation mène une grande enquête sur les métiers de l'Éducation, de la Recherche et de la Culture

Nous allons à la rencontre des personnels que nous représentons. Cette enquête nous permet de sonder leur état d'esprit en ce printemps 2013.

Nous nous adressons à eux dans la diversité de leurs métiers et de leurs lieux d'exercice. Nous voulons mieux les connaître pour mieux les représenter. Comment vivent-ils leur métier ? Comment perçoivent-ils l'actualité dans leur secteur d'activité ? Quel est leur point de vue sur leurs conditions de travail ?

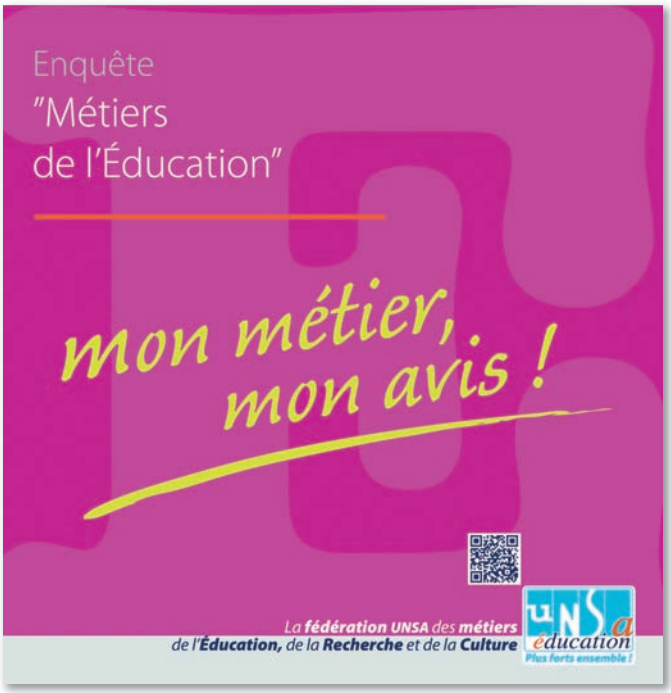

Notre présence dans les domaines de l'Éducation, de la Recherche et de la Culture dans le secteur public et le secteur privé est une vraie richesse. Nous pouvons ainsi avoir des réponses de personnels d'origines très variées.

Cette enquête est également, pour nous, une occasion supplémentaire d'aller échanger avec nos collègues sur leurs lieux d'exercice. C'est la démarche des militants de la Fédération et de ses syndicats qui ont distribué, depuis le 15 mai, plusieurs centaines de dépliants de présentation de notre enquête, dans chaque département : universités, écoles, collèges, lycées, rectorats, direction des services départementaux de l'Éducation nationale, direction régionale de Jeunesse et Sports et de la cohésion sociale, établissements médico-éducatifs…

C'est la volonté de l'**UNSA Éducation** d'aller à la rencontre des personnels pour les écouter, mieux les connaître et leur proposer notre syndicalisme réformiste et combatif.

Nous aurons prochainement les premiers résultats de l'enquête qui a recueilli, en trois semaines, plus de 11 000 réponses.

Encore quelques jours pour donner son avis :
enquete-metiers.unsa-education.com

FRÉDÉRIC **MARCHAND**
frederic.marchand@unsa-education.org

Luc Bérille, Secrétaire général de l'UNSA, répond à nos questions

Conférence sociale et retraites : les positions de l'UNSA

© Luc Bentz

Une seconde édition de la conférence sociale aura lieu les 20 et 21 juin prochains. Quels en sont les enjeux pour l'UNSA ?

La première conférence sociale réunissant les acteurs sociaux, en juillet 2012, avait élaboré un agenda social dont nombre d'objectifs ont été réalisés dans un cadre de dialogue et de négociation. En renouvelant cette réunion, on ancre une méthode qui correspond à la conception de l'UNSA du dialogue social : sa continuité est, en effet, un gage d'efficacité. L'emploi devra être au cœur de cette conférence de la mi-juin. L'UNSA souhaite des axes concrets de travail, en particulier la mise en œuvre d'une formation professionnelle relevant d'un droit personnel pour chaque salarié. Pour la première fois, un atelier devrait également être consacré à l'Europe sociale et l'UNSA y relayera les propositions de la CES (Confédération européenne des syndicats). L'atelier sur la protection sociale, principalement centré sur les retraites, sera aussi un enjeu dans le cadre de la future réforme annoncée.

Tu parles de la réforme annoncée des retraites. Quel est le calendrier prévu ?

La conférence sociale de la mi-juin sera une première occasion d'échanges entre l'État et les partenaires sociaux. Il n'y aura pas de négociations mais une concertation qui suivra en juillet, avant la publication du projet gouvernemental, à l'automne, pour une adoption législative d'ici la fin de l'année.

Comment l'UNSA l'aborde-t-elle ?

Nous l'avions pronostiqué : la réforme Woerth de 2009 n'a rien résolu. Un déficit de 23 milliards d'euros menace notre système de retraite à horizon 2020. Il concerne l'ensemble des systèmes (régime général comme régimes spéciaux, y compris celui des fonctionnaires d'État). Il est nourri par un double problème : structurel, avec le déséquilibre démographique entre retraités et actifs, dans un contexte d'allongement de l'espérance de vie ; conjoncturel avec un chômage accentué par la crise. **L'UNSA est viscéralement attachée au principe d'un système solidaire par répartition**. Le sauver et le pérenniser est notre priorité absolue. Avec une telle dette, ne rien faire ou prôner l'impossible, ce qui revient au même, serait laisser la place, à brève échéance, à un pire irrémédiable : une retraite en fonction des ressources personnelles qui condamnerait automatiquement les plus modestes. Réduire le déficit est donc incontournable. Cela ne pourra se faire sans efforts. Encore faut-il qu'ils soient socialement justes et équitablement répartis : y veiller sera, là encore, une priorité de l'UNSA.

Propos recueillis par
FABRICE **COQUELIN**
fabrice.coquelin@unsa-education.org

Première année : premier bilan

On ne peut certes pas mesurer les résultats d'un quinquennat, uniquement à l'aune de sa première année. Pour autant, un an permet de se rendre compte des orientations choisies et des premiers actes posés dans un domaine prioritaire : l'Éducation.

L'absence d'un pôle éducatif

Des bonnes intentions aux réalisations, il y a souvent un écart, surtout lorsqu'il s'agit de réaliser une distribution équilibrée de portefeuilles ministériels. Ainsi, le grand pôle éducatif annoncé durant la campagne n'aura pas survécu à la composition du gouvernement. Cette absence, que nous avons dénoncée, est préjudiciable. La mauvaise gestion du dossier des rythmes en est l'illustration. Au lieu de se centrer sur l'articulation des différents temps éducatifs vécus par l'enfant, la focalisation sur la seule approche « Éducation nationale » a cristallisé les oppositions sur le temps de service des enseignants, en négligeant la prise en compte du travail des animateurs territoriaux et associatifs, a favorisé les récriminations de certaines collectivités territoriales.

À côté d'une loi de Refondation de l'École plutôt réussie, à l'issu d'un long temps d'échanges, la loi ESR (Enseignement supérieur et de la Recherche) est décevante, la fabrication des ESPÉ (Écoles supérieures du professorat et de l'Éducation) est fragile. Le plan d'Éducation artistique et culturelle - mal concerté - manque d'ambition et la politique d'Éducation populaire est inexistante.

La priorité à l'enseignement scolaire

La priorité éducative est donc une priorité à l'enseignement scolaire qui se décline essentiellement par des évolutions de l'école primaire, de la liaison école/collège et du renforcement du socle commun, ainsi que par le renouveau de la formation des enseignants et des personnels d'Éducation. Ces choix sont justes et justifiés, pour mener une lutte indispensable et efficace contre l'échec scolaire.

60 000 postes seront ainsi créés en 5 ans, ce qui - en cette période de pénurie - est loin d'être négligeable. Malgré tout, à la rentrée prochaine, la Refondation ne se verra pas directement, ou peu, dans les écoles et établissements, à l'exception des maîtres supplémentaires dans certaines écoles. En effet, la formation dans les ESPÉ nécessitera la quasi-totalité des postes créés cette année.

De nombreux chantiers à venir

Une réelle politique éducative globale nécessitera encore beaucoup de travail. Au-delà de la loi ESR, qui concerne essentiellement la gouvernance des universités et des établissements de recherche, des pans entiers de la recherche,

> RETROUVEZ LES BILANS OFFICIELS EN LIGNE

Les 12 premiers mois de la Refondation de l'École :
http://cache.media.education.gouv.fr/file/04_Avril/38/5/Les_12_premiers_mois_de_la_refondation_de_l_Ecole_250385.pdf

Un an de politique en faveur de l'Éducation populaire :
http://www.associations.gouv.fr/IMG/pdf/1_an_action_educ_pop.pdf

de la vie et de la réussite des étudiants, des conditions de travail et des évolutions de carrières des personnels sont à mettre en chantier. L'articulation bac -3 / bac + 3 demeure un élément essentiel pour les poursuites d'études post bac qu'il convient de prioriser davantage. Dès le vote de la loi de Refondation, il faudra concrétiser les changements par des textes d'application et mises en œuvre pratiques dans les écoles et les établissements. Enfin, il est plus que temps que le ministère - qui en plus des traditionnelles appellations « Jeunesse, Sports et Vie associative » - porte dans son titre l'Éducation populaire, donne un sens éducatif à cette démarche de construction des citoyens et du « vivre ensemble » qui ne semble pas un luxe dans notre société…

Ainsi donc, les chantiers ne manquent pas et nous avons la volonté de les faire avancer : c'est le sens de notre engagement syndical « Agir pour obtenir du concret ! ».

+ 60 000 postes en 5 ans créés pour l'Éducation
+ Renouveau de la formation des enseignants et des personnels d'éducation
+ Renforcement du socle commun rénové
+ Meilleure articulation école/collège
+ Plus de démocratie et de collégialité dans la gouvernance des universités

– Plan d'Éducation artistique et culturelle sans grande envergure, ni moyens
– Articulation bac -3 / bac +3 peu prise en compte
– ESPÉ qui se mettent en place dans la précipitation et parfois dans les difficultés
– Loi ESR qui qui comporte encore trop d'insuffisances
– Place limitée au numérique comme ressource et évolution sociétale

– Non prise en compte de la dimension globale de l'Éducation
– Aucune politique d'Éducation populaire
– Maquettes de concours trop disciplinaires et pas assez professionnelles pour le recrutement des futurs enseignants
– Absence de la dimension Recherche et réussite des étudiants dans la loi ESR

DENIS **ADAM**
denis.adam@unsa-education.org

Loi Fioraso : le Parlement doit corriger un texte imparfait

Le projet de loi « Fioraso », s'il comporte quelques avancées, présente toujours d'inquiétantes insuffisances.

Le reproche majeur que l'on peut adresser à ce projet de loi (en discussion au Parlement) réside dans son périmètre restreint à l'organisation et au fonctionnement, et donc l'absence de programmation budgétaire.

L'état d'esprit change

Par rapport à la loi Pécresse (LRU) l'état d'esprit change : coopération plutôt que mise en concurrence. Il faut aussi noter certains rééquilibrages. La loi LRU de 2007 avait donné tous les pouvoirs au conseil d'administration et au Président. Le conseil académique et ses composantes identifiées (commissions « recherche » et « formation ») retrouvent des compétences réelles, notamment pour les enseignants-chercheurs. De même, la représentation des personnels Biatss, scandaleusement minorée, est revue à la hausse. Mais l'exorbitant droit de veto présidentiel demeure !

Besoin de clarifications

Il reste bien des insuffisances ou ambiguïtés qui résultent des pressions de lobbys particuliers à tous les niveaux, par exemple pour les « communautés d'universités » *(cf. encadré)*. C'est la raison pour laquelle l'**UNSA Éducation et ses syndicats** A&I-UNSA, SNPTES-UNSA, Sup'Recherche-UNSA en ont appelé au Parlement pour améliorer et clarifier le projet (***http://goo.gl/ELWaQ***), en évoquant aussi les deux sujets non traités par le projet : financement de l'Université à laquelle on demande plus ; agenda social qui manque cruellement à un ministère dont les personnels sont en souffrance.

De manière déterminée, nous poursuivons nos interventions tout au long du débat parlementaire parce que nous ne voulons pas conjuguer « réformer l'Université » à l'imparfait.

> COMMUNAUTÉS D'UNIVERSITÉS : PAS DE CONFUSION !

Les « communautés d'universités et d'établissements » vont remplacer les PRES (pôles de Recherche et d'Enseignement supérieur), avec un fonctionnement plus démocratisé (mais encore insuffisamment). Les contrats globaux « de site » et les accréditions (remplaçant les habilitations) pourraient, dans les prochaines années, leur donner un rôle majeur. Raison de plus pour que ses membres soient exclusivement des établissements ou organismes publics (le « rattachement » restant une possibilité). L'UNSA Éducation a fortement insisté sur l'absence de confusion « public/privé ».

ESR : L'URGENCE D'UN AGENDA SOCIAL

Pour l'Enseignement supérieur et la Recherche (ESR), l'UNSA Éducation exige un agenda social spécifique, cohérent avec celui de la Fonction publique, mais permettant de traiter ses problèmes propres : conséquences des « responsabilités et compétences élargies » (RCE), gels d'emplois par les établissements « autonomes », précarité, carrières.

LUC **BENTZ**
luc.bentz@unsa-education.org

SORTIES SCOLAIRES

Réglementation et sécurité du transport par route

Document multimédia gratuit

destiné aux chefs d'établissement et aux enseignants des premier et second degré

ANATEEP

ASSOCIATION NATIONALE POUR LES TRANSPORTS EDUCATIFS DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC

WWW.ANATEEP.FR

01 43 57 42 86

8 rue Edouard Lockroy
75011 Paris

L'Anateep, en partenariat avec le ministère de l'Education nationale, propose ce document d'information sur le transport en autocar pour les sorties scolaires et éducatives, dans l'enseignement primaire et l'enseignement secondaire.

Ce support présente l'essentiel de la réglementation du transport collectif et les circulaires de l'Education nationale avec références à l'appui ainsi que des conseils pratiques pour la préparation et le déroulement du voyage.

Téléchargeable sur **www.anateep.fr** (rubrique Ressources/autres publications)
Demande de code d'accès à **courrier@anateep.fr**

REJOIGNEZ-NOUS

L'ANATEEP recherche des BÉNÉVOLES

pour sensibiliser les élèves à la sécurité dans les transports scolaires.
Contactez-nous au 01 43 57 42 86 ou sur courrier@anateep.fr

Afin d'assurer une représentation au niveau national sur l'ensemble du territoire et de répondre aux sollicitations des établissements scolaires et collectivités territoriales en matière d'éducation à la sécurité, **l'Anateep et les Adateep recherchent des bénévoles** disposés à s'investir auprès des jeunes et à diffuser des messages de sécurité routière. Pour étoffer son réseau et assurer le renouvellement des structures départementales, l'Anateep a besoin de nouveaux intervenants qui acceptent de réserver quelques heures dans l'année pour agir, avec nous, au service des enfants.

Les principes de la Fonction publique « de carrière »

Le statut général n'est pas un livre sacré dont il faudrait, par conséquent, s'interdire de jamais modifier la moindre virgule. Mais, au-delà des contingences, il faut rappeler les principes qui le fondent et le justifient.

Notre syndicalisme est né, à l'aube du XXe siècle, de la lutte contre les influences politiques dans les nominations. La nécessité d'assurer l'indépendance professionnelle des fonctionnaires est née de réactions contre cet état de fait. La construction progressive de l'architecture statutaire a donc reposé sur trois principes, avant même le premier statut général de 1946, pour affirmer la conception républicaine de l'État garant du principe constitutionnel d'égalité.

La carrière

1er principe : la continuité de la puissance publique nécessite que les fonctionnaires soient engagés sur une longue durée. De là, découle la notion de carrière progressivement « déroulée » dans un ou plusieurs corps (changements d'échelon, de grade ou classe). Cette présence « longue » des agents est à la fois une garantie de neutralité et de continuité de l'action publique.

Le grade

2e principe : la séparation entre le grade et l'emploi. Le fonctionnaire est propriétaire de son grade qu'il ne peut perdre que dans des conditions définies légalement (démission, révocation, radiation des cadres) ; mais l'administration reste maîtresse de son emploi, en fonction des besoins du service. Cela implique aussi bien les opérations de gestion (implantation des postes) que les changements touchant à l'exercice de l'activité professionnelle.

Le recrutement

3e principe : le recrutement par concours découle des deux précédents. Sa vocation première est d'assurer la neutralité des recrutements (qui s'oppose ici à toute forme de privilège social, familial, relationnel). Le concours ne vise pas à occuper un emploi précis, mais à accéder à un corps, et donc aux différents emplois correspondants.

Le statut

Le statut général est la résultante de ces principes. Ce n'est donc pas un contrat, mais une décision « unilatérale » de la puissance publique (lois, décrets, arrêtés) et non d'une convention collective. Quand négociation il y a, la traduction juridique légale s'effectue par ces actes unilatéraux : l'État reste en tout état de cause le garant de l'intérêt général par rapport aux intérêts particuliers (même ceux de ses propres agents). Étant placé dans une situation « statutaire et règlementaire », le fonctionnaire ne peut pas, comme un salarié du privé, invoquer devant le juge la *modification substantielle* du contrat de travail[1]. S'il y a un statut, c'est parce que les fonctionnaires sont soumis à des contraintes qu'implique le Service public.

[1] Aucun contrat pour un fonctionnaire, même « moral ». La notion de contrat moral a d'ailleurs par nature une valeur juridique des plus impalpables.

LUC **BENTZ**
luc.bentz@unsa-education.org

Agenda social « Fonction publique » : négociations difficiles à venir

Après un an de réunions de « bilan », l'agenda social devrait s'ouvrir, même si certaines mesures comme la suppression du jour de carence ont été actées. Nous y participerons dans le cadre de l'UNSA Fonction publique [1].

Deux mesures que nous réclamions ont d'ores et déjà été actées par le gouvernement : le décontingentement du 8è échelon de l'échelle VI en catégorie C (en cours de publication au moment où ces lignes sont rédigées) ; l'abrogation de l'inique journée de carence au 1er janvier 2014.

Au-delà de ces mesures ponctuelles, le gouvernement a proposé, aux organisations syndicales, une négociation en deux volets sur les parcours professionnels, les carrières et les rémunérations. Le premier portera sur une première mise à niveau de la catégorie C et du « pied » de la catégorie B hors Smic. Il intègrera un volet sur le supplément familial de traitement et l'indemnité de résidence, mais aussi sur les régimes indemnitaires. Le deuxième volet, négocié sur 2013-2014 mais pluriannuel dans l'application, devrait porter sur une refonte d'ensemble de la grille indiciaire et une réflexion sur les parcours professionnels.

Mais, tout indique que ces négociations seront difficiles, serrées. Le gouvernement entend continuer à assurer la maîtrise des finances publiques, ce qui rend plus qu'étroites les marges de discussion. L'UNSA Fonction publique veut négocier, pour sa part, en ouvrant des perspectives concrètes pour tous. Au-delà du court terme, il s'agit de construire la Fonction publique de carrière de l'avenir.

[1] L'UNSA Fonction publique regroupe les fédérations UNSA de la FP, dont l'UNSA Éducation.

LOI LE PORS : 30 ANS

Le 13 juillet prochain, la loi Le Pors[1] aura trente ans. Après les statuts généraux de la Fonction publique de l'État de 1946 (Thorez) et 1959 (Debré), c'est le premier texte commun aux trois versants de la Fonction publique (État, territoriale, hospitalière). Traitant des « droits et obligations des fonctionnaires », cette loi constitue le titre I commun aux trois statuts généraux spécifiques des trois versants. À cette occasion, une remise à jour est prévue et donnera lieu à une négociation spécifique avec les organisations syndicales de la Fonction publique.

[1] Anicet Le Pors était ministre de la Fonction publique dans le gouvernement Mauroy en 1983

LUC **BENTZ**
luc.bentz@unsa-education.org

Prestations interministérielles

Les prestations pour restauration, aide à la famille et enfants handicapés sont accordées sans condition de ressources.

Les prestations pour séjours d'enfants sont servies sous conditions de ressources : le quotient familial (QF) doit être inférieur à 12 400 €. *(QF - année N-2) : calcul du revenu brut global imposable divisé par le nombre de parts fiscales.* Pour toute information, complémentaire vous pouvez vous adresser à votre service social, à votre section régionale ou départementale ou à votre syndicat national.

PRESTATIONS	TAUX 2013
Restauration	
Allocation	*1,20 €*
Aide à la famille	
Allocation aux parents séjournant en maison de repos avec leur enfant	*22,35 €*
Subventions pour séjours d'enfants	
En colonies de vacances	
enfants de moins de 13 ans	*7,17 €*
enfants de 13 à 18 ans	*10,87 €*
Accueil collectif de mineurs (sans hébergement)	
journée complète	*5,18 €*
demi-journée	*2,61 €*
En maisons familiales de vacances et gîtes	
séjours en pension complète	*7,55 €*
autre formule	*7,17 €*
Séjours mis en œuvre dans le cadre éducatif	
forfait pour 21 jours ou plus	*74,37 €*
pour les séjours d'une durée inférieure, par jour	*3,53 €*
Séjours linguistiques	
enfants de moins de 13 ans	*7,17 €*
enfants de 13 à 18 ans	*10,87 €*
Enfants handicapés	
Allocation aux parents d'enfants handicapés de moins de 20 ans (montant mensuel)	156,38 €
Séjours en centres de vacances spécialisés (par jour)	20,47 €
Allocation pour jeunes adultes handicapés poursuivant des études ou un apprentissage entre 20 et 27 ans : versement mensuel au taux de 30% de la base mensuelle de calcul des prestations familiales.	

L'aide au maintien à domicile

Dans le cadre de la politique nationale de prévention et d'accompagnement du risque dépendance des personnes socialement fragilisées, le ministère en charge de la Fonction publique met en œuvre une aide au maintien à domicile, en faveur des retraités de la Fonction publique d'État non éligibles à l'aide versée par les Conseils généraux.

L'aide apportée est une prise en charge financière partielle des frais de service à la personne, supportés par le retraité, pour l'aider à domicile. Les actions ouvrant droit à la participation de l'État sont strictement définies, et doivent avoir été sollicitées auprès de la CNAV (Caisse nationale d'assurance vieillesse) par l'évaluateur, à la suite de sa visite au domicile du retraité.

Le plan d'aide proposé peut prendre deux formes :

Un plan d'action personnalisé :

- aide à domicile ;
- actions favorisant la sécurité à domicile ;
- actions favorisant les sorties du domicile ;
- soutien ponctuel en cas de retour d'hospitalisation ;
- soutien ponctuel en cas de périodes de fragilité physique ou sociale.

Une aide à l'habitat et cadre de vie afin de permettre leur maintien à domicile :

- Financement de travaux d'aménagement ou kit de prévention incluant achat de matériel et pose à domicile.

La mise en œuvre du dispositif est confiée à la branche retraite du régime général.

Les demandes devront être adressées à la caisse d'assurance retraite et de santé au travail (CAR SAT) du domicile de résidence. Liste accessible ici : ***http://goo.gl/CBUHL***

MONIQUE **NICOLAS**
monique.nicolas@unsa-education.org

CONTRE LES IDÉES FAUSSES : DES STAGES ENSEIGNANTS/ENTREPRISES

Créée en avril 2010, la **Fondation Croissance Responsable**, placée sous l'égide de l'Institut de France et pilotée par un conseil scientifique, composé par les fondateurs, les donateurs et les représentants de la société civile, se donne pour objectif de *« Faire évoluer la perception des français sur l'économie de marché et de proposer des pistes de réformes indispensables »*.

Pour cela, en plus de ses thèmes de travaux, sa production d'études et de rapports et l'organisation de forum, la Fondation propose, depuis 2012, des stages enseignants/entreprises dont le but est d'ouvrir les portes de l'entreprise aux enseignants et Conseillers d'orientation pour qu'ils puissent en appréhender le fonctionnement interne, l'organisation, les métiers et les compétences requises au-delà des diplômes. L'objectif de cette découverte est d'ensuite pouvoir mieux guider et accompagner leurs élèves dans la construction de leur projet et leur orientation et favoriser, le cas échéant, la poursuite de partenariats entre l'enseignant, l'établissement scolaire et l'entreprise.

Jusqu'à présent, il existait uniquement des stages sur des formats longs (plusieurs semaines) ou des témoignages de chefs d'entreprises dans les classes. L'initiative prise par la **Fondation Croissance Responsable** offre un nouvel élan au développement des relations entre le monde de l'Éducation et celui de l'entreprise. Ainsi, deux sessions organisées par an (automne et printemps) et **chaque stage se déroulent en trois temps** :

- **Une demi-journée collective** de sensibilisation à l'environnement économique, à l'organisation des entreprises et à l'emploi : panorama macroéconomique et rôle des entreprises dans l'économie ; organisation de l'entreprise, fonctions, métiers et enjeux des ressources humaines.
- **Trois jours d'immersion** en entreprise organisés « sur mesure » avec chaque entreprise. Ces trois journées, pas forcément consécutives, se déroulent dans un délai de trois mois après la demi-journée de sensibilisation.
- **Une demi-journée en groupe** dédiée au retour d'expérience.

FONDATION CROISSANCE RESPONSABLE
INSTITUT DE FRANCE

FONDATION CROISSANCE RESPONSABLE

33, boulevard Malesherbes • 75008 Paris
Tél.: **01 56 88 59 48** • Courriel : ***contact@croissance-responsable.fr***

Le dialogue social redémarre enfin

Après neuf mois de blocage complet du dialogue au MSJEPVA (Ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Éducation populaire et de la Vie associative), un protocole d'entrée en discussion a enfin pu être signé le 18 mars dernier.

L'UNSA Éducation et ses syndicats ont largement œuvré pour que ce protocole puisse voir le jour pour, enfin, permettre de sortir d'une situation de blocage qui avait trop duré et empêchant tout travail de reconstruction de l'avenir d'un secteur bien sinistré par 5 ans de RGPP (Révision générale des politiques publiques).

Les chantiers ouverts

Outre la création d'un comité technique propre au MSJEPVA (Ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Éducation populaire et de la Vie associative) à ce ministère, *[cf. encadré]*, plusieurs dossiers majeurs font maintenant l'objet de négociations.

Dans le cadre de la MAP (Modernisation de l'action publique), des restructurations des services ministériels son programmées : les directions des ressources humaines des 4 ministères sociaux doivent être fusionnées. L'**UNSA Éducation** est opposée à ce projet et continue à revendiquer le rattachement de Jeunesse et Sports à la DGRH du ministère de l'Éducation nationale.

Les DDI

Toujours dans le dossier MAP, il semble que le gouvernement envisage un avenir différent pour les DDI (Directions départementales interministérielles) avec plusieurs options possibles. L'**UNSA Éducation** reste attentive au sort des personnels malmenés ces dernières années. Regrouper tous les personnels et les missions Jeunesse et Sports au niveau régional, avec des antennes départementales ne serait pas la plus mauvaise solution.

Les CREPS

La décentralisation des CREPS (Centres de ressources d'expertise et de performance sportives) est aussi au programme. L'**UNSA Éducation** n'y est pas défavorable à 4 conditions :

- les Régions ne devront gérer que les équipements (comme pour les EPLE) ;
- les personnels pédagogiques et administratifs devront rester à l'État ;
- les missions Sport et Éducation populaire devront être réaffirmées ;
- il devra y avoir au moins un CREPS par Région.

La DJEPVA

La Direction de la Jeunesse, Éducation populaire et Vie associative sera aussi réformée. L'**UNSA Éducation** revendique un respect des personnels qui doivent rester dans le cadre du ministère et celui de leurs missions, de leurs conditions de travail.

Sur tous ces dossiers, bien des difficultés auraient pu être évitées en créant le « *grand pôle éducatif interministériel* » que continue à revendiquer l'**UNSA Éducation**.

> UN FUTUR CTM

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

La création d'un comité technique propre au MSJEPVA est une revendication majeure de l'UNSA Éducation. La signature du protocole du 18 mars a permis que la préfiguration de ce futur CTM soit maintenant installée et puisse fonctionner.

Cette configuration provisoire siègera jusqu'aux prochaines élections générales de la Fonction publique en décembre 2014.

L'**UNSA Éducation** y dispose de 6 sièges sur 15 et tous ses syndicats concernés y disposent d'au moins un siège.

Le ministère doit, maintenant, ouvrir rapidement la négociation sur le projet de décret qui créera le véritable CTM pour 2014.

SAMY **DRISS**
samy.driss@unsa-education.org

Loi sur l'économie sociale : une gestation difficile

Depuis mai 2012, le gouvernement comprend un ministre délégué à l'Économie sociale et solidaire, Benoît Hamon. Il est rattaché au ministre de l'Économie. Un projet de loi doit être présenté, au cours du premier semestre 2013, pour soutenir et développer l'économie sociale et solidaire.

L'économie sociale et solidaire

La notion d'économie sociale et solidaire (ESS) désigne un ensemble d'entreprises organisées sous forme de coopératives, associations, mutuelles ou fondations, dont les activités et le fonctionnement interne doivent être fondés sur des principes de solidarité et d'utilité sociale.

Ces entreprises sont censées avoir des modes de gestion démocratiques et participatifs. Elles doivent encadrer l'utilisation des bénéfices qu'elles réalisent : le profit individuel est proscrit et les résultats sont réinvestis. Leurs ressources financières sont généralement, en bonne partie, publiques.

> DES CHIFFRES

En 2010, le poids de l'ESS représente environ 10 % du PIB et près de 10 % des emplois en France. On compte environ 200 000 entreprises et structures soit 2,35 millions de salariés dans le secteur.

Le projet

Le projet gouvernemental est de faire de l'ESS une composante importante des différentes politiques prioritaires en cours, reconnaissant l'apport en termes de production, de redistribution et de création d'emplois non délocalisables.

Le 22 janvier dernier, le Conseil économique, social et environnemental (CESE) a rendu son avis sur le concept d'économie sociale. Il servira d'appui au projet de loi en préparation.

La position de l'UNSA

Depuis septembre 2012, l'**UNSA** a créé un groupe de travail qui travaille sur les propositions qu'elle porte tant au niveau du CESE, que du cabinet du ministère.

L'obstacle majeur rencontré par les différents acteurs de ce projet réside dans la difficulté à cerner les contours et les limites du concept d'économie sociale.

Par exemple, une SCOP (Société coopérative et participative) fait-elle partie forcément de l'ESS par sa seule qualité de coopérative ? Mêmes questions tant pour une mutuelle que pour une association.

Pour l'**UNSA**, le volet gestion des ressources humaines et qualité du dialogue social doit avoir une vraie place dans la définition de ce que doit être une entreprise classée dans l'ESS.

Il en est de même pour une véritable politique de RSE (Responsabilité Sociale de l'Entreprise) qui devrait être un critère.

On peut regretter que le projet de loi ne prévoie pas la participation des représentants des salariés dans les Chambres régionales de l'économie sociale (CRES). **C'est une revendication de l'UNSA.**

SAMY **DRISS**
samy.driss@unsa-education.org

« L'enseignement catholique replacé au cœur du diocèse » (1)

La question du dualisme scolaire est sortie des écrans radars de la laïcité. Pour autant, le problème demeure, même si l'enseignement privé, monopolisé par le réseau catholique se montre, aujourd'hui, particulièrement discret.

Une logique marchande

© Luc Bentz

Le silence actuel masque aussi les réformes structurelles de cet enseignement catholique. Par de nouveaux statuts, l'assemblée des évêques, d'avril 2013, vient de créer un « Conseil épiscopal de l'enseignement catholique ». C'est un retour explicite à la logique cléricale : *« L'enseignement catholique est en effet un des vecteurs de la nouvelle évangélisation »*.

Par ailleurs, la gestion administrative et financière de ce système est désormais confiée à la Fédération des organismes de gestion de l'enseignement catholique (FNOGEC). Le Comité national de l'enseignement catholique (CNEC) a, de son côté, promulgué, en septembre 2012, un texte visant à centraliser et fédérer les activités immobilières de l'enseignement catholique et porte une nouvelle atteinte à la laïcité des lois de la République.

L'ultralibéralisme de l'Église

Ce document renforce la collusion entre l'Église et l'ultralibéralisme. Collusion incarnée par la FNOGEC, dont les responsables appartiennent, le plus souvent, à l'IFRAP, Famille de France, Mouvement pour la France, Pro vie … et publient dans *L'Homme nouveau*, *Liberté chérie*… Ce développement économique, financé par défiscalisation, enfreint la législation scolaire en s'appuyant sur le développement récent de la « Fondation Saint Matthieu », créée en 2010. Celle-ci vient de mettre en place plusieurs antennes pour développer le financement public indirect (2).

Le dualisme scolaire est d'autant plus redoutable, pour le vivre ensemble, qu'aux clivages religieux et sociétaux, voir le « Mariage pour tous », se surajoute une volonté de privatiser insidieusement l'École de tous par une concurrence que finance la puissance publique.

L'enjeu républicain de l'École publique et laïque est plus que jamais d'actualité.

(1) *La Croix* 18 avril 2013
(2) www.fondation-st-matthieu.org

EDDY **KHALDI**
eddy.khaldi@unsa-education.org

> LE RETOUR DE L'HISTOIRE

Ce témoignage, Djanina l'a porté en elle, près de 40 ans.

Depuis la mort, en 1974, de Messali Hadj, le père du nationalisme algérien, adulé, admiré avant d'être abandonné de tous. De tous, sauf des « amis des bons et mauvais jours » parmi lesquels nos anciens de la FEN et du SNI. Ils l'auront ainsi soutenu jusqu'au bout car ils reconnaissaient en lui les valeurs de justice, de liberté et de démocratie qui sont aussi les nôtres. C'étaient les bases de cette Algérie indépendante à laquelle, le premier, Messali avait ouvert la voie. Parce qu'il l'incarnait plus que tout autre, l'état colonial français l'aura embastillé près de 30 ans. Parce qu'il n'a jamais transigé sur ces principes, les forces bureaucratiques, toujours à l'œuvre dans toute révolution, l'ont caricaturé, diffamé, calomnié, écarté enfin. Ainsi, l'espoir d'une Algérie indépendante qu'il aurait voulu enracinée dans la Démocratie dès ses premiers instants, s'est-il très vite abîmé dans la confiscation des libertés et le pouvoir totalitaire du parti unique.

C'est cette justice que Djanina veut rendre à Messali, son père, mais aussi aux quelques amis qui ne l'ont jamais abandonné, ceux d'hier comme ceux d'aujourd'hui. Par delà cette vérité rendue à l'Histoire, c'est son histoire que Djanina restitue à son Peuple.

« Une vie partagée avec Messali Hadj, mon père »
Djanina Messali-Benkelfat, Riveneuve éditions, 2013

JEAN-PAUL **ROUX**
ANCIEN SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE LA FEN
PUIS DE L'UNSA ÉDUCATION (1997-2002)

Crise européenne et perspective de genre

« Une crise provoquée par des hommes dont les réponses ont été apportées par des hommes ». Partant de ce postulat un rapport [1] du Parlement européen met en lumière les obstacles qui empêchent encore les femmes d'accéder aux plus hautes fonctions.

Des études portant sur l'égalité ont montré que les femmes ont des modes de gestion différents, qu'elles évitent les risques et mettent davantage l'accent sur une perspective à long terme. Il ne s'agit pas là d'opposer hommes et femmes, mais d'en démontrer la nécessaire complémentarité. Encore faut-il que les femmes puissent accéder aux mêmes postes…

Crise : des conséquences sur les femmes

Si les femmes n'ont pas été les premières victimes de la crise, elles sont, aujourd'hui, davantage touchées à cause de carrières moins linéaires : emplois précaires, peu rémunérateurs, postes à temps partiel s'accompagnant de cotisations de retraite partielles.

Par ailleurs, les femmes tendent plus facilement à se retirer du marché du travail, les stéréotypes entraînant encore l'idée que le chômage des hommes est « plus grave » que celui des femmes auxquels s'ajoute parfois une culpabilisation de travailler avec des enfants en bas âge.

D'autre part, la période de crise favorise le harcèlement, les mauvais traitements et la violence sous toutes ses formes à l'égard des femmes.

Des pistes de remédiation

Le rapport invite la Commission et les États membres à mettre en place des politiques de formation des salariés des secteurs les plus touchés par la crise. Il s'agit de les préparer à l'évolution des emplois, en tenant compte de la place spécifique des femmes et de leurs carrières atypiques et d'adopter des mesures en faveur de la flexibilisation des horaires, de l'égalité salariale, de la révision des régimes fiscaux et de retraite. Ce rapport insiste aussi sur l'importance de garantir concrètement la conciliation vie professionnelle, vie personnelle.

Un rapport très étayé qui a le mérite de placer les femmes et l'Éducation au cœur des solutions.

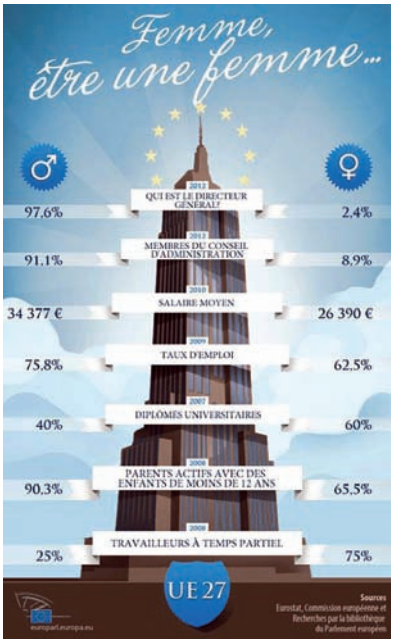

> EN 2011, EN EUROPE

31.6% DES FEMMES TRAVAILLENT À TEMPS PARTIEL CONTRE 8.1% DES HOMMES

Comment se creusent les écarts de carrière ?

- Naissance du 1er enfant : la mère a tendance à accepter un travail à moindre responsabilité.
- Naissance du 2e enfant : la mère prend souvent un travail à 80 %.
- Naissance du 3e enfant : la mère se met souvent à 50 %.

Entretiens d'embauche :

FEMMES
- Point 1 : Avez-vous des enfants ?
- Point 2 : Êtes-vous flexible (horaires) ?
- Point 3 : Importance de l'apparence
- Point 4 : Âge
- Point 5 : Niveau de qualification
- Point 6 : Mobilité
- Point 7 : Expérience professionnelle

HOMMES
- Point 1 : Expérience professionnelle
- Point 3 : (…)
- Point 10 : Avez-vous des enfants ?

[1] *« Rapport sur les répercussions de la crise économique sur l'égalité entre les hommes et les femmes et les droits des femmes »* - Commission des droits de la femme et de l'égalité des genres - Rapporteure : Élisabeth Morin-Chartier.

FRANÇOISE **DUCROQUET**
francoise.ducroquet@unsa-education.org

8 juillet 2013 : l'égalité au quotidien

Cette préoccupation rejoint celle du ministère des Droits des femmes qui a choisi de l'afficher en élaborant un calendrier en ligne. Du 9 mars 2013 au 8 mars 2014, 365 personnalités, collectivités, associations, syndicats… s'engagent et ont choisi une journée particulière dans ce calendrier pour mettre en valeur leurs actions.

L'**UNSA Éducation** a répondu présente et a choisi la journée du 8 juillet 2013 pour figurer dans cet agenda.

Date du dernier exécutif fédéral (instance qui réunit régulièrement les responsables de ses 22 syndicats), ce sera l'occasion de faire le point sur nos avancées respectives et de voir, à travers des vidéos réalisées en amont, comment l'égalité est vécue chez certains de nos amis étrangers.

Une journée point d'étape et point de départ d'une réflexion, qui deviendra un rendez-vous récurrent les 8 de chaque mois, nous donnant l'occasion de mettre ce thème en valeur (publication, interview, info, table ronde…) et de faire le point.

http://8marstoutelannee.fr/

FRANÇOISE **DUCROQUET**
francoise.ducroquet@unsa-education.org

Une militante, un lieu

L'UNSA Éducation a rencontré **Nathalie Barry** du SNATEAU-UNSA, qui a en charge, depuis 2008, le Service territorial de l'architecture et du patrimoine (STAP) du Val de Marne, au château de Vincennes.

Nathalie Barry, Architecte des Bâtiments de France, a été Conservateur du Château de Vincennes, une charge aujourd'hui, attribuée conjointement au Centre des monuments nationaux et aux militaires.

Un métier en prise avec la réalité

Ce métier créatif, au coeur des monuments historiques, nécessite aussi des qualités de négociateur/trice car les contacts avec les hommes et les femmes politiques sont nombreux. Avec plus de 4 000 dossiers à traiter, la pression est importante. Aujourd'hui, la relève est difficile car le métier semble peu attrayant pour les jeunes, précise Nathalie Barry qui participe, aussi, à la formation des jeunes à l'École nationale supérieure d'architecture de Versailles.

Pourtant, cette chef de service est bien ancrée dans la réalité, par son engagement et ses missions auprès de tous les corps de métiers présents sur les chantiers. Sa participation au jury du Geste d'or (***www.geste-or.com***) y contribue, récompensant des restaurations remarquables, avec un savoir-faire ancien.

Engagement

Le rapprochement avec les AUE (Architectes Urbanistes de l'État) est l'occasion d'un travail conjoint sur les indices, par exemple. Le SNATEAU-UNSA réfléchit à de possibles évolutions des Architectes des Bâtiments de France, en particulier, concernant aussi les indemnités.

L'engagement est aussi pédagogique, dans la valorisation de projets contemporains, et dans la nécessaire sensibilisation du public à l'architecture contemporaine. *C'est une démarche essentielle afin que les habitants s'approprient leur environnement. Les espaces urbains ne se réduisant pas à des « cités-dortoirs » mais étant des lieux de vie à part entière.*

DELPHINE **LEBAHAN**
delphine.lebahan@unsa-education.org

ARTS ET VIE
VOYAGES CULTURELS

JEAN-BAPTISTE **LE CORRE**
PRÉSIDENT D'ARTS ET VIE

Arts et Vie, faire de la culture un voyage...

Jean-Baptiste Le Corre, président d'Arts et Vie depuis 2001, nous présente cette association de tourisme et de loisirs qui a su conserver sa singularité.

Pourriez-vous nous rappeler comment est née l'association Arts et Vie ?

Arts et Vie a presque 60 ans. Créée en 1955, à l'initiative d'un petit groupe de collègues parisiens, son objet était d'établir une sorte d'agenda des spectacles et expositions franciliens, et bien sûr de négocier pour ses membres des tarifs préférentiels. Parallèlement au développement des transports et à l'évolution des loisirs, la demande s'est progressivement élargie. Pour y répondre, Arts et Vie, a dû s'adapter. Aidée notamment par la MGEN, le SNI, la FEN, la JPA, rejoints plus tard par la MAIF et la CASDEN, elle est devenue, en 1972, l'association de personnes morales que nous connaissons aujourd'hui. Leur seul soutien moral lui a alors permis de devenir, en 40 ans, cette belle réussite de l'économie sociale, riche d'une offre qui couvre maintenant plus de 90 pays et permet de faire voyager, ou d'accueillir dans nos résidences, près de 50 000 personnes.

Arts et Vie est restée fidèle à son statut d'association ; quelles conséquences cela a-t-il au niveau de son mode de fonctionnement ?

Rappelons d'abord que nous sommes soumis aux mêmes obligations sociales, fiscales et économiques que nos concurrents. En revanche, notre statut nous préserve des exigences d'un actionnariat trop souvent soucieux de son seul profit. Acteur de l'économie sociale, nous refusons toute logique de rentabilité à tout prix, même si nous veillons à dégager des résultats suffisants pour garantir notre développement. Nous le faisons en réservant à nos personnels, acteurs de notre réussite, des conditions de travail dignes et une participation sur les résultats annuels sensiblement supérieure au dispositif légal. Le reste, après impôt au taux normal, est entièrement réinvesti dans l'association. Nos prix sont toujours justes, nos prestations toujours de qualité. Notre indépendance nous assure la maîtrise de notre destin. Notre saine gestion nous permet, aujourd'hui, de traverser les turbulences du moment (aléas climatiques, politiques…) plutôt mieux que nos concurrents.

Voyager avec Arts et Vie, n'est-ce pas avant tout un état d'esprit ? Quelles sont les valeurs portées par l'association ?

Arts et Vie est née d'un réel désir de partage des savoirs, d'une conviction profonde que la culture est une véritable source d'enrichissement personnel. Connaître, comprendre l'autre, offre de nouvelles perspectives et apprend le respect des peuples, des patrimoines et de leur environnement. Nous avons choisi de consigner ces principes dans une charte maintenant diffusée auprès de nos adhérents. Vous pouvez la découvrir en vous rendant sur notre site web : ***www.artsetvie.com***.

Propos recueillis par
FABRICE **COQUELIN**
fabrice.coquelin@unsa-education.org

Arts et Vie - Voyages culturels
251, rue de Vaugirard • 75015 Paris
Tél. : **01 40 43 20 21** • Fax : 01 40 43 20 29

www.artsetvie.com

Le modèle danois vaincu par lockout !

Le **modèle de dialogue social danois**, connu pour sa capacité à dégager un compromis, jouit d'un cadre très formel. Il est protégé par un organe judiciaire et des instances spécifiques sont chargées de faciliter les négociations.

Pour tous les secteurs, les conditions de travail relèvent d'une négociation entre partenaires sociaux dans lesquelles le gouvernement n'a pas à intervenir.

Durant les négociations ou s'il y a rupture de celles-ci, l'utilisation de blocus ou de grèves pour les salariés et de lockout [1] ou de boycott, pour les employeurs, sont des moyens légaux d'action. À l'inverse, lorsque l'accord est signé et jusqu'à son renouvellement, toute forme d'action est illégale. Il en va de même pour le secteur public.

Négociations salariales ?

Dans l'Enseignement public, primaire et collège, les municipalités emploient les enseignants et négocient les accords valables entre 1 et 2 ans. Peu avant la renégociation de l'accord sur la durée de travail des enseignants, le Gouvernement annonce sa volonté de réforme scolaire et propose de la financer par un nouveau régime du temps de travail. Les communes vont plus loin et poussent à la déréglementation totale de ce temps de travail. Le désaccord entre employeurs et le Syndicat des enseignants danois (DLF) est consommé.

Lockout

Devant ce blocus, les employeurs décrètent le lockout qui prive 875 000 élèves de cours et interdit l'accès à leur classe à 69 000 enseignants. DLF accuse le gouvernement d'avoir jeté de l'huile sur le feu et comploté avec les employeurs contre les enseignants. Le syndicat exhorte le gouvernement à intervenir pour mettre fin à ce conflit, afin de protéger la société toute entière de ses conséquences.

Rester solidaires

Les enseignants bénéficient d'un large soutien populaire et les parents révisent leur jugement sur la profession. Le CSEE (Comité syndical européen de l'Éducation) et ses affiliés expédient de très nombreux messages de soutien aux enseignants et de protestation au gouvernement danois qui, après un mois de conflit, finit par intervenir pour faire cesser ce lockout. La situation est critique et tout le monde craint que cet épisode ne soit que le brouillon d'autres attaques du Service public.

[1] Fermeture de l'entreprise et les salariés ne reçoivent pas de salaire

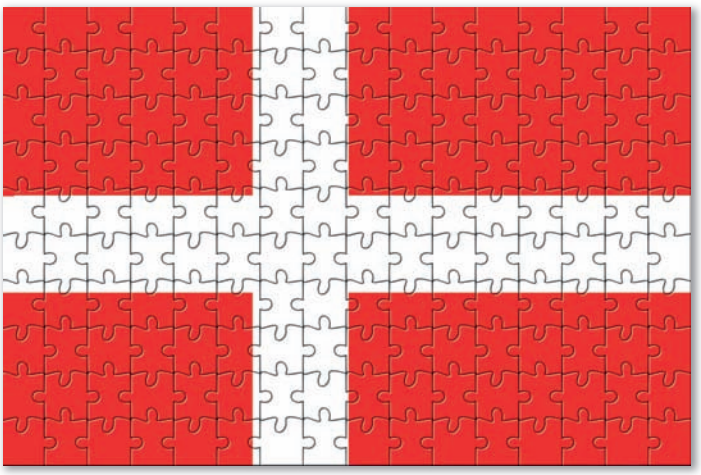

© Fotolia

HÉLÈNE **HÉMET**
helene.hemet@unsa-education.org

De nouvelles pistes de réflexion au CSFEF

En septembre 2012, le CSFEF (Comité syndical francophone de l'Éducation et de la formation) souhaite intensifier son action militante auprès des ministres de l'Éducation des pays de la francophonie et ouvre sa présidence pour lancer les échanges Nord-Nord. Parallèlement, le bureau[1] choisit la Moldavie pour organiser son colloque et invite des collègues francophones, notamment des PECO (Pays d'Europe centrale et orientale), à croiser leurs regards avec ceux des membres du CSFEF autour du thème *« L'Éducation confrontée à la crise économique mondiale »*.

La vice-présidence de l'UNSA Éducation

Jacques Drouet (SNPTES-UNSA) est élu à la vice-présidence et prend en charge les activités du colloque faisant suite à une enquête sur ce thème qu'il a initiée.

Il encourage à dépasser les problématiques habituelles des 1er et 2nd degrés et les ouvre aux attentes du secteur universitaire. La question très concrète des frais d'inscription à l'Université fait écho chez les canadiens qui avaient lutté, aux côtés de leurs étudiants, lors du « printemps érable ». Les tables rondes s'animent autour des infrastructures éducatives, des ressources humaines, des conditions de travail et des réponses syndicales à apporter. Ainsi, des marges de manœuvre visant à contrer les effets négatifs de la situation économique sur l'Éducation, émergent de ce colloque tandis que le bureau s'engage dans *« la défense d'un service public d'Éducation de qualité dans l'intérêt des jeunes »*.

Un autre chantier

L'autre chantier auquel s'attaque la vice-présidence, c'est de toiletter l'outil phare du CSFEF qui fête ses 10 ans ! Le Panorama des droits économiques, sociaux et culturels des enseignants francophones résulte d'une enquête lourde ancrée sur les combats de l'IE[2]. À l'étude, il n'offre pas toujours des réponses exploitables. Aussi, Jacques Drouet s'attèle-t-il à leur analyse en attribuant un indice de pertinence à ce que constituent ces 10 années de réponses pour 38 pays.

Ce difficile travail devrait se poursuivre par un apport sociologique afin que cet outil puisse recouvrir pleinement son office lors des entretiens sollicités auprès des autorités de la francophonie.

(1) Bureau : Canada CSQ, AEFO/France UNSA-Éduc, SNES, SNUIPP /SNE-Maroc /SNEN-Niger/ FENECO- RDC

(2) DD/TIC/Droits Syndicaux/Discriminations/Genre

© François Cencerrado

Jacques Drouet

HÉLÈNE **HÉMET**
helene.hemet@unsa-education.org

Le cheval, c'est la santé !

Les récents scandales alimentaires ont du positif. On s'intéresse de nouveau à l'alimentation et à la composition des plats et produits manufacturés. Des tests et des enquêtes internationales montrent la France du doigt.

Une récente campagne de tests ADN, menés dans toute l'Europe, a révélé que la France arrivait largement en tête des pays où il y avait présence chevaline frauduleuse dans les plats préparés. Au pays de la gastronomie, c'est le comble !

Projet de loi

Le projet de loi sur la consommation que le Conseil des ministres a adopté le 2 mai 2013, comporte un volet sanctions bien plus dissuasif qu'auparavant. Si la loi est entérinée, un juge pourra condamner un contrevenant à une sanction équivalant à 10 % de son chiffre d'affaires et lui interdire toute activité commerciale. Mais aussi dissuasive qu'elle puisse être, cette loi ne résoudra pas tout. Cela va donc être aux consommateurs de retourner la tendance et de peser sur leur destin et pas seulement alimentaire. Car si l'actualité « chevaline » récente est scandaleuse, il n'y a pas là risque sanitaire. Ce cheval pourrait même être notre salut. Il a allumé un petit voyant d'alerte qui nous engage à être plus vigilants et plus exigeants.

Danger !

Car il y a bien danger dans les produits qu'on nous vend, que ce soit dans nos vêtements, dans notre mobilier, nos produits d'entretien et bien sûr, notre alimentation. Partout où la chimie de synthèse est présente, c'est-à-dire partout, il y a risque. Mais aujourd'hui, des sites et des applications mobiles permettent de décrypter la composition des produits et ainsi d'éviter ceux potentiellement dangereux. Ce n'est que quand les consommateurs sauront, qu'ils n'achèteront plus ces produits et que les industriels ne les fabriqueront plus. La loi du marché est plus forte que la loi.

Le destin des consommateurs passe donc par la connaissance et c'est plutôt une bonne nouvelle.

CLAUDE **DOUARE**
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE L'**ADÉIC**

« *Une escroquerie qui consiste à vendre du cheval pour du bœuf est beaucoup moins lourdement sanctionnée qu'un vol à l'étalage !* »

Benoît Hamon,
Ministre en charge
de la Consommation

L'**Adéic** est une association nationale de consommateurs créée par la Fédération de l'Éducation nationale (devenue UNSA Éducation) et agréée par le Garde des Sceaux. Cela lui permet d'agir devant les tribunaux pour défendre les intérêts de ses adhérents. L'**Adéic** est tout particulièrement attachée à l'éducation du jeune consommateur. Elle siège dans les organismes représentatifs du monde de la consommation.

> ***www.adeic.fr***

De Miles Davis à Ibrahim Maalouf

Le trompettiste **Ibrahim Maalouf** vient de sortir son dernier opus *Wind*, un album à son image, un mélange de différents horizons : l'occident et l'orient. Il répond, à cette occasion, à nos questions.

© Denis Rouvre

À 32 ans, Ibrahim Maalouf a touché à tout : jazz, musique électronique, musique orientale et classique. Il nous montre qu'il est inclassable : hier, avec Mathieu Chédid ou Vincent Delerm, la batucada Zalindê (entièrement féminine), aujourd'hui avec l'Orchestre de chambre de Paris ou le quintet formé pour ce superbe album *Wind*.

Vous jouez sur la trompette inventée par votre père : une trompette à quarts de tons, pouvez-vous nous en dire un peu plus ?

En fait, c'est un instrument que mon père a fait faire sur mesure, dans les années 60, pour pouvoir jouer la musique arabe. J'ai hérité de cela. J'ai appris à jouer la musique arabe étant jeune, tout en étudiant la musique classique occidentale. Et aujourd'hui, je m'en sers pour composer mes musiques métissées entre orient et occident.

Quels sont vos liens avec d'autres jeunes musiciens, je pense à Olivier Temime, Julien Lourau ou encore Bojan Z, et Paolo Fresu, un disciple de Miles Davis…

Ceux que vous citez, je les ai beaucoup écoutés étant plus jeune, ils sont maintenant devenus des amis et collègues. J'ai une chance inouïe de faire partie de ce cercle, cette famille de musiciens qui créent de nouveaux sons, de nouvelles vibrations.

Miles Davis, justement ! Votre dernier album *Wind* lui est dédié… et vous vous recentrez sur le jazz, semble-t-il ?

C'est une parenthèse. J'ai toujours eu envie de faire cet album, et j'ai profité de la commande de la Cinémathèque française pour exaucer ce souhait. Miles fut un grand artiste, et sa sonorité m'a beaucoup fait rêver, notamment, dans *Ascenseur pour l'échafaud*.

Vous avez dû annuler plusieurs concerts aux États-Unis, car votre visa vous a été refusé ! Avez-vous de nouvelles dates aux États-Unis ?

Pour l'instant, nous avons dû tempérer, car tant que je n'ai pas de visa, plus aucun organisme n'ose me proposer de concert, au risque de devoir annuler... C'est un réel handicap pour développer mon travail aux États-Unis, mais j'ai espoir que les choses s'améliorent. L'occident doit arrêter de craindre les ressortissants européens d'origine arabe ou africaine… Surtout lorsque ce sont des artistes...

Propos recueillis
avec la complicité d'Olivier D.
DELPHINE **LEBAHAN**
delphine.lebahan@unsa-education.org

Wind tient une place à part dans la discographie d'Ibrahim Maalouf. L'ombre de Miles Davis planait sur les albums précédents, et, avec cette bande-son imaginée pour le film de René Clair, *La proie du vent*, l'hommage à *Ascenseur pour l'échafaud* de Louis Malle est évident. Cet album, enregistré dans les conditions du « live », en une seule prise, marque l'originalité de ce quintet. Ici, l'atmosphère mélancolique se mêle à la sensualité orientale, toutes deux révélées par la sonorité unique de cette trompette. C'est une plongée dans une histoire toute personnelle que nous conte Ibrahim Maalouf.

culture

LIVRE

EXPO

B.D

CINÉMA

SPECTACLE

VOYAGE

TÉLÉVISION

« C'est important, les frontières. Sinon on ne sait plus qui haïr »

Quand, en pleine guerre napoléonienne, un chimpanzé en uniforme de l'armée française est retrouvé sur une plage du village anglais d'Hartlepool, cela donne un récit dénonçant tour à tour l'ignorance, l'obscurantisme, le nationalisme exacerbé et l'effet de masse. Ressemblant à l'image qu'on se fait de l'ennemi, l'animal sera capturé, jugé et condamné.

Inspirée d'une légende anglaise, les auteurs ont réussi à en faire une histoire naviguant entre fable tragique et satire philosophique. Le comique réussit à s'installer, notamment grâce aux dessins des personnages et au clin d'œil, signe d'espoir, sur la théorie de l'évolution.

Le singe de Hartlepool, *Wilfrid Lupano, Jérémie Moreau*, Delcourt, 2012

L'ivresse des mots

« Dame Censure, tu voulais me convertir ?
Désolé ! Je ne tiens pas à me repentir... »

Abû Nuwâs, *« L'homme aux cheveux bouclés »*, aurait-il pu écrire aujourd'hui, avec la liberté et l'impertinence dont il a fait preuve au VIIIe siècle ? Serait-il possible, au XXIe siècle, d'entendre les vers d'un tel jouisseur, amoureux de l'amour, du vin et de la chasse… à l'exemple de ce poème *« L'Amour et la guerre ... où l'on ne meurt que du plaisir d'amour »*. Abû Nuwâs aborde aussi des thèmes douloureusement humains tels que l'angoisse de la mort et du corps qui vieillit :

« Le néant rampe en moi, et je meurs membre à membre,
car chaque instant a prélevé sa part ».

Le vin, le vent, la vie, *Abû Nuwâs*, traduction de l'arabe par *Vincent-Mansour Monteil,* Babel

L'invitation au voyage…

Vous avez raté l'exposition « Canaletto à Venise », au Musée Maillol, à Paris ? Moi aussi…
Vous rêvez de (re) découvrir Venise ? Moi aussi…

Écoutons le conseil de Théophile Gautier : *« Si vous n'êtes pas allé à Venise, arrêtez-vous devant la toile du Canaletto, représentant la Madonna della Salute à l'entrée du Grand Canal et le voyage sera fait »*. Promenons-nous à travers les superbes reproductions de ses toiles, croquis et eaux-fortes, où les perspectives sont si particulières et originales, où l'on rencontre le parfait équilibre entre les lignes verticales et horizontales, où les scènes de la vie quotidienne prennent vie sous nos yeux, où le glissement des gondoles se fait entendre. Suivons ce personnage, récurrent dans les toiles du Canaletto, qui nous tend la main et nous invite au voyage…

Canaletto à Venise, sous la direction d'*Annalisa Scarpa*, Musée Maillol, Gallimard, 2012

Les cancres n'existent pas !

Dans son petit livre rouge (!), Jean-Baptiste Alméras retrace sa scolarité, à travers les appréciations de ses enseignants qui se transforment, au fil des ans, en marques au fer rouge. En feuilletant cet ouvrage, on pense bien sûr aux « Petits Transis » dénoncés par Michel Serres : ces élèves « parfaits » qui écoutent le maître en silence, dans une École d'un autre temps ! Et l'on rêve de mots encourageant et valorisant aussi les élèves ne rentrant pas dans le carcan, afin de ne plus jamais rencontrer cette phrase vidée de tout sens : *« Peut mieux faire »* !

Peut mieux faire, mon enfance vue par l'Éducation nationale, *Jean-Baptiste Alméras*, Attila, 2013

CHRISTOPHE **GUILLET**
christophe.guillet@unsa-education.org

DELPHINE **LEBAHAN**
delphine.lebahan@unsa-education.org

« Pour mon premier poste, j'ai dû quitter Nîmes pour Brest. Ça m'a fait bizarre. À mon compte en banque aussi. Heureusement, côté assurance, la MAIF m'a bien aidée. »

Aurore – Professeure stagiaire.

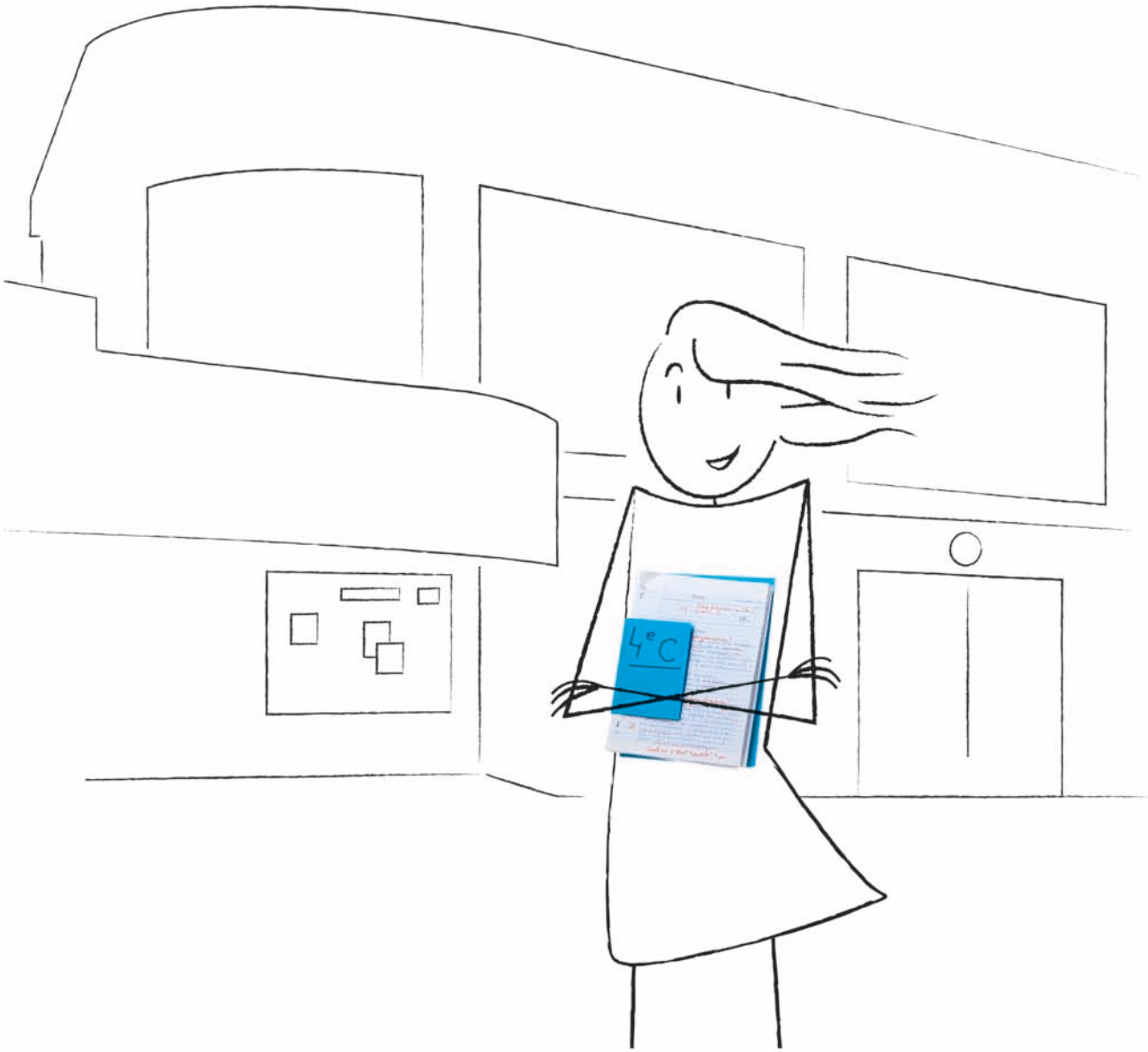

OFFRE JEUNE ENSEIGNANT : 40 €, 100 €, 120 € REMBOURSÉS*.

Pour aider les jeunes enseignants à faire face aux dépenses importantes lorsqu'ils débutent, la MAIF propose l'offre jeune enseignant. En combinant votre assurance professionnelle et votre assurance auto et/ou habitation, vous pouvez faire jusqu'à 120 euros d'économies.

Pour plus d'informations, appelez le 0800 129 001.**

MAIF

ASSUREUR MILITANT.

* Offre valable du 15 mai 2013 au 30 juin 2014, non cumulable avec les autres offres en cours, réservée aux nouveaux sociétaires MAIF enseignants de moins de 30 ans ou, quel que que soit leur âge, professeurs stagiaires, titulaires 1re et 2e année et étudiants en ESPE admissibles à la cession de concours 2014. Les avantages tarifaires sont attribués sous forme de chèque de remboursement adressé après la souscription, en simultané ou en différé au plus tard le 30 juin 2014, de l'assurance des risques professionnels OME associée : à l'assurance habitation RAQVAM (40 € remboursés) ou à l'assurance auto VAM (100 € remboursés), ou aux deux (120 € remboursés). ** Appel gratuit depuis un poste fixe.

LOWE STRATEUS

L'Offre Mêlées de l'Éducation est un contrat proposé par la coassurance MAIF et USU. MAIF – Société d'assurance mutuelle à cotisations variables – 79038 Niort cedex 9. USU – Société d'assurance mutuelle des Autonomes de Solidarité Laïques à cotisations variables 7 Rue Portalis – 75008 Paris. Entreprises régies par le Code des assurances. Fédération des Autonomes de Solidarité Laïque – Association régie par la loi de 1901 – 7 rue Portalis – 75008 Paris.

Et si vous choisissiez la stabilité du long terme plutôt que la fragilité du court terme ?
Quand une banque partage les valeurs de ses Sociétaires, leur confiance est réciproque et durable. Depuis 60 ans, la CASDEN s'engage, au quotidien, à leurs côtés afin qu'ils réalisent leurs projets en toute sécurité et aux meilleures conditions. Être une banque coopérative, c'est protéger avant tout les intérêts de ses Sociétaires.
Rejoignez-nous sur casden.fr ou contactez-nous au 0826 824 400
(0,15 € TTC/min en France métropolitaine)
L'offre CASDEN est disponible en Délégations Départementales et également dans le Réseau Banque Populaire.
BANQUE POPULAIRE
casden
BANQUE POPULAIRE
CASDEN, la banque coopérative de l'éducation, de la recherche et de la culture
Avis de Tempête